

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 19 du 18 avril 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 1

DÉCISION N° 510/DEF/SGA
portant abrogation de textes.

Du 24 mars 2014

DÉCISION N° 510/DEF/SGA portant abrogation de textes.

Du 24 mars 2014

NOR DEF P 1 4 6 0 5 8 2 S

Références :

Arrêté du 4 mai 2012 (JO n° 109 du 10 mai 2012, texte n° 37 ; signalé au BOC 34/2012 ; BOEM 106.1.2, 110.4.2.5, 112.3.2.6).

Instruction n° 2500/DEF/SGA/DSN/SDDC/BR du 30 avril 2013 (BOC N° 27 du 21 juin 2013, texte 2 ; BOEM 106.1.2, 110.4.2.5).

Textes abrogés :

Décision n° 1342/DEF/SGA du 7 décembre 2000 (BOC, 2001, p. 86 ; BOEM 106.1.2) modifiée.

Décision n° 3188/DEF/SGA du 3 juillet 2009 (BOC N° 24 du 13 juillet 2009, texte 5 ; BOEM 106.6).

Décision n° 465 du 1^{er} avril 2010 (BOC N° 20 du 12 mai 2010, texte 39).

Décision n° 500 du 13 avril 2010 (BOC N° 31 du 30 juillet 2010, texte 16).

Décision n° 2372/DEF/SGA du 3 janvier 2011 (BOC N° 4 du 28 janvier 2011, texte 1 ; BOEM 106.1.2).

Référence de publication : BOC n° 19 du 18 avril 2014, texte 1.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- décision n° 1342/DEF/SGA du 7 décembre 2000 modifiée, relative aux organismes extérieurs de la direction du service national ;

- décision n° 3188/DEF/SGA du 3 juillet 2009 relative à la création d'un élément précurseur du centre du service national de Montbéliard à Besançon ;

- décision n° 465 du 1^{er} avril 2010 relative à la création d'un élément précurseur de l'établissement du service national Nord-Est à Nancy ;

- décision n° 500 du 13 avril 2010 relative à la création d'un élément précurseur du centre du service national de Tours à Orléans ;

- décision n° 2372/DEF/SGA du 3 janvier 2011 relative aux organismes extérieurs de la direction du service national.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le secrétaire général pour l'administration,

Jean-Paul BODIN.